Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve - BP 50002 - 62452 - BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-034 du 17 février 2014

L'an deux mil quatorze, le dix sept février à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents: Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés:

Mmes O. CONSTANT - M. LACMENT - A.M. BARBIER - D. TABARY - Ch. LECTEZ

MM. J. MAHIEU – X. DUQUESNE – Y. MARECHAL – B. SEGERS – M. BECQUES – G. BOURY – J. M. PLESSIET – L. CORBEAU – P. COLLE – Cl. AUDEGOND – J. LAUDE – J.N. MENAGE – G. DUE – V. GRANDIN – J. Ch. DERUE – F. MATHON – X. LEROUX – J.L. CAPON – X. POUILLAUDE – G. TRANNIN – J.P. POUTRAIN – J.M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS -

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,

M. B. SEGERS, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. POUILLAUDE

M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS

M. J.M. PLESSIET, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. TOURBEZ

M. J. LAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. A. THUILLET

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. R. PARSY

M. D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par Mme A. GILLION

Mme Ch. LECTEZ, absente et excusée, a été suppléée par M. M. LALISSE

M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

M. J.M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme E. DROMART

Objet: Emission de titres suite à doubles mandatements

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que plusieurs cotisations dues au titre de l'exercice 2013 ont été mandatées deux fois sans que les services ne se rendent compte de cette erreur.

Monsieur le Président propose de rappeler les sommes trop versées auprès des organismes concernés en procédant à l'émission d'un titre de recettes, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2014.

Il s'agit des cotisations versées à :

- ✓ L'Association du Pays d'Artois,
- ✓ La Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes,

- ✓ L'Association ADER INITIATIVE ?
- ✓ L'Association BOUTIQUE GESTION ENTREPRISES.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver l'émission de titres de recettes pour récupérer les doubles mandatements effectués sur diverses cotisations de l'exercice 2013.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 17 février 2014 et transmission en Préfecture le 17 février 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 17 février 2014 et transmission en Préfecture le 17 février 2014

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.

HELPECTURE DU PAS-DE-CALAIS

2014-034- 17/02/2014 EMISSION TITRES DOUBLES MANDATEMENTS